

ADT SIIC

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Audit et Conseil Union
17 bis, rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

Poligone Audit
28, rue de Saint Petersburg
75008 Paris

ADT SIIC

Siège Social : Centre d'Affaires Paris Nord
Bâtiment Continental, 183 avenue Descartes
93153 BLANC MESNIL

542 030 200 RCS PARIS

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

AUDIT ET CONSEIL UNION

POLIGONE AUDIT

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

- **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :**

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



ADT SIIC

Exercice clos le
31 décembre 2009

Avec la société MEP CONSULTANTS :

Monsieur Philippe MAMEZ, administrateur de votre société est gérant de la société MEP CONSULTANTS.

Votre Conseil d'administration en date du 30 juin 2009 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de service conclu par votre Société avec la société MEP CONSULTANTS jusqu'au 31 décembre 2009, la rémunération demeurant fixée à 1 500 € hors taxes par jour consacré à la mission.

Ces services comprennent le conseil et l'assistance pour la gestion de l'endettement financier, les relations avec les autorités de marché et la communication de votre société.

Le montant des prestations facturées à votre société s'élève à 21 000 € H.T. au titre de l'exercice 2009.

• Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours du dernier exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société BLANAP

La Société BLANAP est une sous-filiale de notre Société.

Par un Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2007, votre Société s'est portée caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 1 000 000 Euros, en faveur de la Société BLANAP, auprès de la SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION, dans le cadre d'un emprunt de 4 000 000 Euros.

Par un Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2008, votre Société a confirmé son engagement de caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 1 000 000 Euros, en faveur de la Société BLANAP, auprès de la SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION, dans le cadre d'un emprunt de 4 000 000 Euros.

Au 31/12/2009, le montant de l'engagement de votre société s'élève à : 1 000 000 €.



2. Avec la SCI LE VOLTAIRE

Par un conseil d'administration, votre société s'est portée caution pour sa filiale, la société SCI LE VOLTAIRE, auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, dans le cadre d'un emprunt d'un montant de 1 500 000 €.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société SCI LE VOLTAIRE.

La totalité des parts sociales de la SCI LE VOLTAIRE détenue par la société ont été cédées le 9 août 2009 à la société VENUS.

Au 31/12/2009, le montant de l'engagement de votre société est nul, la société SCI LE VOLTAIRE n'est plus une filiale de votre société.

3. Avec la société PAMIER

Par un conseil d'administration, votre société s'est portée caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 4 000 000 € en faveur de la société PAMIER, auprès de l'établissement CREDIT FONCIER DE FRANCE.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société PAMIER.

Au 31/12/2009, le montant de l'engagement de votre société s'élève à : **3 040 000 €.**

4. Avec la société SCI LE BREVENT

Par un conseil d'administration, votre société s'est portée caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 317 701,27 € en faveur de la société SCI LE BREVENT, auprès de l'établissement SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION - SADE.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société SCI LE BREVENT.

Au 31/12/2009, le montant de l'engagement de votre société est nul, la société SCI LE BREVENT n'est plus une sous-filiale de notre société.

5. Avec la société VENUS

Par un conseil d'administration, votre société s'est portée caution de sa filiale, la société VENUS, pour un montant de 1 000 000 €, auprès de l'établissement ENTENIAL, dans le cadre d'un emprunt destiné au financement de l'acquisition de lots de copropriété dépendant d'un immeuble sis à ARACHES LA FRASSE (Haute-Savoie), Hôtel Résidence de la Forêt.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société VENUS.

ADT SIIC

*Exercice clos le
31 décembre 2009*

Au 31/12/2009, la société VENUS n'est plus une filiale de votre société.

Fait à Paris, le 14 mai 2010

Les commissaires aux comptes

Audit et Conseil Union :

Jean-Marc FLEURY

Poligone Audit :

Catherine POLIGONE